

RAPPORT D'ÉVALUATION

École nationale supérieure d'architecture de Bretagne (Ensab)

Projet d'offre de formation pour le
contrat 2022-2027

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 17/11/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Dimitra Gaki, Philippe Dufieux

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Présentation

Les formations de l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne (Ensab) conduisent à la délivrance du diplôme d'études en architecture (DEEA – grade de licence), du diplôme d'État d'architecte (DEA – grade de master) et de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). L'Ensab propose également un double cursus d'architecte-ingénieur, en partenariat avec l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Rennes, ainsi que deux doubles masters : Maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière (MOUI) et Histoire théorie et critique de l'architecture (HTCA) avec l'Université Rennes 2.

L'École est également membre créateur et partenaire, avec l'Université Rennes 2 et l'École européenne supérieure d'art de Bretagne, de l'École universitaire de recherche (EUR) « Approches créatives de l'espace public » (GS-CAPS2), qui portera un master et un doctorat, à compter de septembre 2022. Enfin, l'École est habilitée à co-délivrer le doctorat d'architecture et l'habilitation à diriger des recherches (HDR) au travers de son Groupe de recherche sur l'invention et l'évolution des formes (Grief), créé en 2003, labellisé Équipe d'accueil (EA 7465) et habilité par le Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère.

L'Ensab bénéficie d'un environnement universitaire et professionnel particulièrement stimulant comme l'illustrent les formations spécifiques développées avec ses partenaires rennais dans un processus d'insertion qui s'est matérialisé par son association à la Comue Université Bretagne Loire (UBL) – dissoute au 1^{er} janvier 2020 – comme acteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'Ensab évolue également dans un environnement socioéconomique et culturel particulièrement riche au sein duquel l'établissement se distingue par de nombreux partenariats portés par une politique remarquable de diffusion en direction de publics diversifiés.

Avis sur les formations proposées

Les fiches de présentation des formations du dossier d'accréditation ont pris en compte les recommandations de la présente évaluation du Hcéres ; le détail de l'organisation pédagogique pour les deux cycles témoignant d'une volonté de clarification des parcours et de l'offre pédagogique.

Le diplôme d'études en architecture (DEEA)

Le premier cycle conférant le grade de licence, ou diplôme d'études en architecture (DEEA), a pour vocation l'acquisition des fondamentaux de l'architecture, suivant une progressivité semestrielle.

La réorganisation de l'offre de formation, proposée par l'Ensab conforte un des points forts déjà mentionné par les experts en positionnant ce cycle comme un socle d'apprentissage fondamental des compétences et connaissances et en le structurant autour de thématiques semestrielles renforcées. Une attention particulière est par ailleurs portée au renforcement des transversalités en confiant la coordination des semestres à deux enseignants de deux champs disciplinaires différents choisis selon la thématique du semestre.

Les quatre unités d'enseignements sont maintenues :

- Cultures architecturales et urbaines (remplacée par « synthèse des acquis » au semestre 6) ;
- Projet d'architecture ;
- Cultures des arts et de la représentation ;
- Cultures matérielles et constructives.

L'accent est mis sur l'harmonisation des contenus dans les unités d'enseignements.

L'École propose également le renforcement des enseignements type travaux dirigés pour une mise en expérimentation de certaines méthodologies de la recherche et la création d'un nouvel enseignement au semestre 6 dont le rapport d'études sera conçu comme un premier travail de recherche (rédaction d'un article scientifique sur un objet ou un corpus choisi par l'étudiant). Elle répond ainsi au premier point faible identifié par les experts lors de l'évaluation de l'établissement.

Enfin par l'harmonisation et la clarification des modalités d'évaluation des connaissances et des attendus en s'appuyant sur des coordinateurs de semestres, mais aussi par la généralisation et le renforcement des modalités d'évaluation, l'école répond également au deuxième point faible relevé dans le rapport d'évaluation du bilan de la formation. Les évaluations des apprentissages et des connaissances des étudiants, comme celles des enseignements, deviennent deux outils fondamentaux de construction, d'évolution et de pilotage de l'offre de formation.

Le diplôme d'État en architecture (DEA)

Dans le cadre de son accréditation, l'Ensab entend structurer ses offres de formation par l'approche par compétences au niveau licence comme au niveau master. L'Ensab propose également de renforcer les liens entre l'enseignement et la recherche à travers la définition de quatre parcours sur le cycle master, formant autant de domaines d'études, qui restructurent fortement l'offre de formation. Le lien entre projet et recherche se voit ainsi clairement renforcé comme l'illustre en particulier l'intégration des mémoires au séminaire d'initiation à la recherche placé, dans chaque domaine d'études de master, sous la responsabilité d'enseignants titulaires d'un doctorat. Cet effort de clarification de l'offre de formation au niveau master conduit également à des formats d'enseignement – comme l'illustre en particulier le regroupement des promotions au sein d'ateliers (S7 et S9, S8 et S10) – dont les modalités pédagogiques devront être étudiées avec attention et évaluées.

La nouvelle offre de formation vise à conforter l'initiation de l'ensemble des étudiants à la recherche par la construction d'un *continuum* d'enseignements clairement affiché dès la licence à la faveur de la redéfinition du rapport d'études qui désormais accuse une coloration plus orientée recherche. La création d'enseignements dévolus à l'initiation à la recherche au sein de chaque domaine d'études de master poursuit la même ambition. À ce sujet, on peut regretter que le lien entre l'initiation à la recherche et les axes du GRIEF n'apparaissent pas clairement dans le document d'accréditation. Dans cet ordre d'idées, le parcours lié à la mention recherche a été refondu afin de le rendre plus accessible et surtout plus lisible à l'échelle de l'offre de formation. On relève également que l'accent est mis dès le master 1 sur les questions de professionnalisation à travers le développement d'un enseignement spécifique se développant sur le cycle entier et susceptible de faire le lien avec l'HMONP. L'accent est enfin mis sur les problématiques spécifiques soulevées par l'évaluation des connaissances dans un but de clarification et d'harmonisation et il en va de même des modalités de soutenance du projet de fin d'études.

Un effort particulier porte sur la lisibilité des différentes offres de formations proposées par l'Ensab à travers la production de documents spécifiques dans le dessein de mieux identifier les stratégies de formations possibles en confirmant notamment l'importance des doubles-cursus qui participent activement à l'attractivité de l'Ensab comme à sa politique d'insertion régionale universitaire. Cette attention participe d'une meilleure prise en compte des questions soulevées par l'orientation et l'insertion professionnelles des étudiants.

Avis sur le pilotage et sur les dispositifs opérationnels

La mise en place de la réforme de 2018 relatif aux Ensa a été réalisée au sein de l'Ensab alors que l'école traversait une période d'instabilité : des changements au sein de l'encadrement, y compris au poste de direction, des services administratifs et techniques en situation récurrente de sous-effectifs due essentiellement à des vacances de postes. L'École a su surmonter ses difficultés et la mise en œuvre de la réforme a été réalisée, avec le souci permanent des présidents du CA et du CPS de maintenir une gouvernance cohérente et concertée avec la direction, comme le note le rapport d'autoévaluation.

La stratégie pédagogique est aujourd'hui confiée au corps enseignant réuni en collège, accompagné des représentants des étudiants et des personnels administratifs et techniques. Le rôle des instances et commissions a été clairement renforcé. Leurs réunions fréquentes assurent des temps d'échanges et de réflexions collectives nécessaires à la construction et à l'ajustement du programme pédagogique de l'École.

Ces dernières années, l'Ensab a conduit une politique de site dynamique, qui s'est concrétisée par plusieurs partenariats, notamment sous la forme de doubles cursus et de parcours de formation entre établissement

L'Ensab a ainsi formalisé trois formations par convention avec des établissements partenaires de l'enseignement supérieur rennais :

- Architecte-Ingénieur avec l'INSA de Rennes, en double cursus depuis 2013 ;
- le master *Maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière* (MOUI) de l'Université Rennes 2, bi-diplomation depuis 2016 ;
- un master *Histoire, théorie critique de l'architecture* (HTCA) avec l'Université de Rennes 2, également en bi-diplomation depuis 2017.

Cette dynamique est renforcée et développée dans la nouvelle offre de formation de l'école. Aussi l'EUR CAPS proposera dès 2022 une formation intégrée sur cinq ans (master, doctorat) : « open master » modulaire, interdisciplinaire et international.

Si l'intégration de l'Ensab parmi les établissements de l'enseignement supérieur en Bretagne constitue un enjeu de première importance, le comité d'experts a toutefois mentionné que sa place au sein d'un réseau régional de partenaires institutionnels et associatifs n'est pas moins importante pour apprécier sa notoriété et son rayonnement et pose les questions du pilotage et de la définition d'une stratégie adaptée aux moyens et ressources disponibles.

Conclusion

L'offre de formation gagne fortement en cohérence notamment à la faveur de la restructuration du deuxième cycle reposant désormais sur une offre clarifiée qui méritera certainement d'être consolidée dans les années à venir. Cette dernière remarque s'applique en particulier aux liens entre l'enseignement du projet et la recherche à travers la construction d'un continuum entre les cycles de formation et ce jusqu'au niveau du doctorat.

Le premier cycle quant à lui est conforté dans ses points forts déjà identifiés, des actions pour répondre aux points faibles sont par ailleurs proposées par l'établissement autant en ce qui concerne le dispositif d'évaluation des enseignements ou la sensibilisation effective à la recherche dans la formation

Enfin la mise en place de doubles cursus des bi-diplomations et les partenariats construits avec d'autres établissements : l'Insa, l'École européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB) et l'UFR Arts, lettres, communication (ALC) de Rennes 2 participent activement au développement et à la diversification de l'offre de formation de l'école.

Avis sur les formations

Intitulé de la formation	Avis sur l'accréditation
Diplôme d'études en architecture (DEAA)	Avis favorable
Diplôme d'État d'architecte (DEA)	Avis favorable

Observations de l'établissement



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le directeur de
l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

à :

Monsieur le Président du collège du Haut Conseil de
l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement
supérieur (Hcéres)

et

Madame la Présidente du Comité d'évaluation du Hcéres

Dossier suivi par :

Didier Briand
Directeur
Tél : 02 99 29 68 12

Référence / Objet

Évaluation HCERES Vague B
Projet d'offre de formation pour le contrat 2022-2026
Observations de l'établissement

Rennes, le 27 septembre 2021

Le Comité d'experts en charge de l'évaluation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) a procédé à l'examen du dossier d'accréditation des formations pour la période 2022-2026 :

- Le diplôme d'études en architecture (DEEA)
- Le diplôme d'Etat d'architecte.

Les experts du Hcéres relèvent la volonté de l'ENSAB de clarifier les parcours et l'offre pédagogique :

- Le premier cycle confirme l'ambition de l'ENSAB de proposer un socle d'apprentissage des fondamentaux. La transversalité des enseignements est renforcée autour de thématiques semestrielles. Les modalités d'évaluation sont clarifiées et le rôle des enseignants coordonnateurs de semestre conforté. Enfin, un nouvel enseignement au S6 vise une première approche de la recherche par les étudiants dès la Licence 3.
- Les parcours pédagogiques proposés en cycle Master sont structurés dans le cadre d'une approche par compétences. Les enseignements sont répartis en quatre domaines d'études. Le regroupement de toutes les promotions de Master favorise les échanges et l'autonomie des étudiants. Le lien entre l'étude du projet et la recherche est conforté par une initiation aux outils et méthodes spécifiques de la recherche au cours de séminaires. En parallèle, l'accent est porté sur la professionnalisation des étudiants, dès le Master 1.

Pour conforter le rayonnement et la notoriété de l'Ecole, les experts préconisent le développement des partenariats dans le cadre d'une politique de site dynamique et d'un réseau régional de partenaires institutionnels et associatifs. Cette ambition pose, avec davantage d'acuité encore, la question du pilotage d'une stratégie de l'ENSAB adaptée à ses ressources et moyens disponibles.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration, le Président et les membres du Conseil Pédagogique et Scientifique de l'ENSAB se joignent à moi pour adresser aux experts du Hcéres, nos remerciements pour l'attention bienveillante qu'ils ont bien voulu porter à l'ENSAB et pour la richesse de leurs recommandations.

Le directeur

Didier BRIAND

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)